

Rapport annuel du comité d'examen indépendant des Fonds Addenda Capital

Le 5 mars 2025

Madame,
Monsieur,

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « **Règlement 81-107** » ou le « **Règlement** »), Addenda Capital Inc. (le « **gestionnaire** ») a établi un comité d'examen indépendant (le « **comité** » ou le « **CEI** ») pour les Fonds Addenda Capital le 23 mars 2022 (les « **Fonds** »). Le CEI a fonctionné conformément aux lois applicables sur les valeurs mobilières et est composé de trois personnes, chacune étant indépendante des Fonds, du gestionnaire et de chaque entité liée au gestionnaire (comme défini dans le Règlement).

Le CEI a le plaisir de publier son rapport annuel destiné aux porteurs de titres, pour la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 (la « **période visée** »).

Mandat du comité

Conformément au Règlement, le mandat du CEI consiste à examiner les conflits d'intérêts auxquels le gestionnaire pourrait être exposé dans sa gestion des Fonds et à prendre des décisions à cet effet. Selon le Règlement, le gestionnaire est tenu d'établir les conflits d'intérêts potentiels inhérents à sa gestion des Fonds, de formuler des politiques et des procédures écrites orientant sa gestion de ces conflits et de recueillir les commentaires du CEI quant à ces politiques et procédures écrites (ci-après désigné par « **manuel sur les questions de conflit d'intérêts** »).

Lorsqu'une question de conflit d'intérêts se pose, le gestionnaire doit soumettre au comité la mesure qu'il projette de prendre relativement à cette question pour que celui-ci en fasse l'examen. Certaines questions nécessitent l'approbation préalable du CEI, mais dans la plupart des cas, le CEI fera part de sa décision au gestionnaire à savoir si la mesure qu'il propose produira un résultat juste et raisonnable pour les Fonds. Dans le cas de conflits d'intérêts susceptibles de se reproduire, le CEI peut donner au gestionnaire des instructions permanentes (**IP**) lui permettant d'entreprendre les démarches nécessaires pour résoudre certaines questions sans avoir à les soumettre chaque fois au CEI pour approbation, à condition que le gestionnaire résolve les conflits conformément aux instructions permanentes.

Le CEI est habilité à représenter l'intérêt des Fonds pour toute question à l'égard de laquelle le gestionnaire a soumis une question de conflit d'intérêts. Dans de tels cas, le CEI cherche à s'assurer que les mesures projetées par le gestionnaire aboutissent à un résultat juste et raisonnable pour les Fonds.

Le CEI a retenu les services d'Independent Review Inc. afin qu'elle l'assiste dans ses fonctions, conformément aux dispositions du Règlement et de la charte écrite du CEI, qu'elle assure certaines fonctions administratives et de tenue des registres et qu'elle agisse à titre de secrétariat indépendant du CEI.

Composition du comité

Le tableau suivant présente les membres actuels du CEI (les « **membres du CEI** ») et leurs fonctions principales.

Nom et ville de résidence	Fonction principale	Durée du mandat
Présidente : Michele McCarthy, Toronto (Ontario)	Présidente, McCarthy Law Professional Corp.	Nomination initiale : 23 mars 2022 Mandat jusqu'au 31 décembre 2024 Mandat renouvelé pour trois ans le 1 ^{er} janvier 2025
Geoff Salmon Barrie (Ontario)	Directeur général, Independent Review Inc.	Nomination initiale : 23 mars 2022 Mandat renouvelé pour trois ans le 1 ^{er} janvier 2024
Renée Piette Montréal (Québec)	Administratrice de sociétés spécialisée dans la gestion des risques et la gouvernance	Nomination initiale : 1 ^{er} janvier 2023 Mandat jusqu'au 31 décembre 2025

Le 4 octobre 2024, le mandat de Michele McCarthy auprès du CEI a été renouvelé pour trois ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

Rémunération et indemnisation

Examen de la rémunération

Le comité examine sa rémunération au moins une fois par année en tenant compte des facteurs suivants :

- la nature et l'ampleur de la charge de travail de chaque membre du comité, y compris l'engagement en temps et énergie attendu de chaque membre;
- le nombre de réunions exigées par le CEI, en incluant les réunions spéciales requises pour examiner des questions de conflits présentées au comité;
- les pratiques exemplaires de l'industrie, notamment les moyennes de l'industrie et les sondages sur la rémunération des membres d'un comité d'examen indépendant;
- la complexité des questions de conflit d'intérêts dont le comité est saisi.

Les membres du CEI ont examiné des références comparables sur le plan de la rémunération et ont décidé de ne pas modifier leur rémunération pour le moment.

Rémunération des membres

Au total, les membres du CEI ont reçu 25 000 \$, en plus des taxes applicables, pour la période visée.

Indemnités accordées

Les Fonds et le gestionnaire ont fourni à chaque membre du CEI une indemnisation contractuelle conformément à ce que prévoit le Règlement 81-107. Aucun montant n'a été versé aux membres du CEI au terme de cette indemnisation par les Fonds ou le gestionnaire au cours de la période visée.

Renseignements sur la détention de titres par les membres du CEI

Au 31 décembre 2024, les membres du CEI n'étaient propriétaires véritables, directement ou indirectement :

- d'aucune part de quelque Fonds que ce soit;
- d'aucune participation dans le gestionnaire;
- d'aucune participation dans une société ou une personne qui fournit des services au gestionnaire ou aux Fonds.

Décisions et approbations

Aucune décision ou approbation n'a été faite durant la période visée par le présent rapport.

Instructions permanentes approuvées

Le CEI a approuvé une (1) IP. Le gestionnaire peut prendre la ou les mesures précises énoncées dans une IP sans avoir à soumettre la question de conflit d'intérêts ou la mesure proposée au CEI, à condition qu'il respecte les conditions de l'IP. L'IP obligeait le gestionnaire à respecter sa politique et ses procédures connexes et à faire rapport périodiquement au CEI.

Instruction permanente n° 1 – Application générale

La présente IP porte sur un certain nombre de questions de conflit d'intérêts, dont :

1. la rémunération et les frais;
2. l'attribution des opérations;
3. l'établissement du cours des titres en portefeuille;
4. la correction des erreurs de calculs de la valeur liquidative en portefeuille;
5. la correction d'autres erreurs significatives au compte de porteurs de parts;
6. la meilleure exécution et la sélection des courtiers;
7. les accords de paiement indirect;
8. les preuves de favoritisme;
9. la politique de vote par procuration;
10. l'impartition à des prestataires de services tiers;
11. le code d'éthique et le code de déontologie;
12. les lignes directrices sur les cadeaux et divertissements;
13. les plaintes des clients;
14. les enjeux de capacité.

Rapport du gestionnaire sur ses instructions permanentes

Conformément au Règlement, le gestionnaire a déposé des rapports écrits auprès du CEI décrivant comment il s'est fié à l'IP au cours de la période visée. Le gestionnaire a eu recours à l'IP n° 1 pendant la période visée.

Fonds bénéficiant des services du CEI

Addenda Fonds Accent Revenu
Addenda Fonds Équilibré Mondial
Addenda Fonds d'actions Diversifié Mondial

Le présent rapport se trouve sur le site Web du gestionnaire à www.addendacapital.com. Vous pouvez aussi en obtenir une copie, sans frais, en communiquant avec le gestionnaire par téléphone au 1 866 908-3488 ou par courriel à mutualfunds@addendacapital.com. Ce document et d'autres renseignements sur les Fonds se trouvent au www.sedarplus.com.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

« *Michele McCarthy* »

Michele McCarthy
Présidente du CEI

Tableau des comités d'examen indépendants auxquels les membres du CEI siègent

Michèle McCarthy siège au comité d'examen indépendant des fonds suivants :

les fonds d'investissement qui constituent des émetteurs assujettis gérés par Addenda Capital Inc.;

les fonds d'investissement qui constituent des émetteurs assujettis gérés par Edgehill Partners L.P.;

les fonds d'investissement qui constituent des émetteurs assujettis gérés par Investissements Global X Canada Inc. (auparavant, Horizons ETFs Management (Canada) Inc.);

les fonds d'investissement qui constituent des émetteurs assujettis gérés par Placements NordOuest & Éthiques S.E.C;

les fonds d'investissement qui constituent des émetteurs assujettis gérés par PIMCO Canada Corp.;

les fonds d'investissement qui constituent des émetteurs assujettis gérés par Sprott Asset Management LP
(s'est retirée du comité le 31 décembre 2024).

Geoff Salmon siège au comité d'examen indépendant des fonds suivants :

les fonds d'investissement qui constituent des émetteurs assujettis gérés par Accelerate Financial Technologies Inc.;

les fonds d'investissement qui constituent des émetteurs assujettis gérés par Algonquin Capital Corp.;

les fonds d'investissement qui constituent des émetteurs assujettis gérés par Addenda Capital Inc.;

les fonds d'investissement qui constituent des émetteurs assujettis gérés par EHP Funds Inc.;

les fonds d'investissement qui constituent des émetteurs assujettis gérés par Genus Capital Management Inc.;

les fonds d'investissement qui constituent des émetteurs assujettis gérés par Hamilton Capital Partners Ltd.;

les fonds d'investissement qui constituent des émetteurs assujettis gérés par McElvaine Investment Management Ltd.;

les fonds d'investissement qui constituent des émetteurs assujettis gérés par Next Edge Capital Corp.
(s'est retiré du comité le 31 décembre 2024);

les fonds d'investissement qui constituent des émetteurs assujettis gérés par Sprott Asset Management LP
(nommé avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2025);

les fonds d'investissement gérés par VanCity Investment Management
(nommé avec prise d'effet le 22 octobre 2024).

Renée Piette siège comme membre au comité d'examen indépendant des fonds suivants :

les fonds d'investissement qui constituent des émetteurs assujettis gérés par Addenda Capital Inc.;

les fonds d'investissement qui constituent des émetteurs assujettis gérés par Financière des professionnels – Fonds d'investissement Inc.;

les fonds d'investissement gérés par Gestion de placements Manuvie limitée
(nommée en mars 2024).